



Sejour avec le pacs pour algerien

Par **sami45**, le **03/10/2010 à 16:40**

Bonjour, rn souhaitant avoir une reponse juridique precise de votre part juriste, ou membre meme cas que moirnje suis algerien depuis 9 ans en france entree regulierernje vis avec une française depuis 5 ans pacsé depuis 4 ans avec toute preuve de vie commune, rnaucune famille en algerie rnma famille est en france juste soeur et ma compagne rnest ce que je peux déposer dossier pour vie privée et familiale ou pasrnselon quel model de forme de lettre rnaccord franco algerien ou autre rnarticle 6_5 des accords ou loi de 2 novembre 1945rnmerci rnsalutations

Par **fabienne034**, le **03/10/2010 à 19:17**

BONJOURrn rnOUI PUISQUE VOUS N4AVEZ PLUS DE LIEN EN ALGÉRIErn rnPOUR TOUT SAVOIR SUR LE PACS ET SES CONSÉQUENCES:rn rn<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>rn rnPOUR TOUT SAVOIR SUR L'ARTICLE 8 de la CONVENTION EUROPÉENNE DE SAUVE GARDE DES DROITS DE L'HOMMERn rn<http://www.fbls.net/8.htm>